



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 6 octobre 2023
(OR. en)

13684/23

LIMITE

JAI 1243
FREMP 269
AG 112
POLGEN 137

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
Objet:	Efforts visant à améliorer l'efficacité et la qualité des systèmes judiciaires

Les délégations trouveront en annexe la note de la présidence en vue du déjeuner de travail des ministres de la justice qui aura lieu lors de la session du Conseil "Justice et affaires intérieures" des 19 et 20 octobre 2023.

Déjeuner de travail: efforts visant à améliorer l'efficacité et la qualité des systèmes judiciaires

I.

L'État de droit est, avec la démocratie et le respect des droits de l'homme, l'une des valeurs fondatrices de l'Union. Il est commun à tous les États membres et constitue l'une des pierres angulaires de l'identité de l'Union. C'est un facteur essentiel de la stabilité politique et de la prospérité économique de l'Europe. Comme l'a souligné la présidente von der Leyen dans son discours sur l'état de l'Union de 2023, *l'État de droit et les droits fondamentaux constitueront toujours le fondement de notre Union, dans les États membres actuels comme dans les futurs États membres.*

L'État de droit consacré à l'article 2 du traité sur l'UE comprend le principe de légalité, qui suppose l'existence d'un processus législatif transparent, responsable, démocratique et pluraliste, ainsi que les principes de sécurité juridique, d'interdiction de l'arbitraire du pouvoir exécutif, de protection juridictionnelle effective, y compris l'accès à la justice, assurée par des juridictions indépendantes et impartiales, également en ce qui concerne les droits fondamentaux, et les principes de séparation des pouvoirs, de non-discrimination et d'égalité devant la loi.

Compte tenu de l'importance que revêt l'État de droit, il existe plusieurs instruments européens pour faire le respecter.

Le cycle annuel de l'État de droit établi par la Commission européenne est un instrument destiné à approfondir le dialogue et la sensibilisation conjointe aux questions relatives à l'État de droit, ainsi qu'un outil de prévention et un instrument visant à encourager l'adoption de mesures pour renforcer nos institutions et la confiance de nos citoyens dans celles-ci. Les rapports sur l'État de droit adoptés depuis 2020 se fondent sur diverses sources, dont le tableau de bord de la justice dans l'UE¹. Le dialogue annuel du Conseil sur l'État de droit s'appuie sur le rapport de la Commission et, en complément des débats qui ont lieu au sein du Conseil des affaires générales, le Conseil "Justice et affaires intérieures" mène depuis 2020 de nouvelles discussions plus approfondies sur les questions liées à l'État de droit qui relèvent de sa compétence.

¹ Doc. 10407/23 – Tableau de bord de 2023 de la justice dans l'UE - Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen et au Comité des régions (COM (2023) 309).

Selon le tableau de bord de 2023 de la justice dans l'UE, des systèmes de justice efficaces sont essentiels à l'application et à la mise en œuvre du droit de l'UE et à la défense de l'État de droit et des autres valeurs fondamentales de l'UE qui sont communes aux États membres. Les juridictions nationales agissent en qualité de juridictions de l'UE lorsqu'il s'agit d'appliquer le droit de l'Union. Le tableau de bord de la justice dans l'UE présente une vue d'ensemble annuelle des indicateurs axés sur trois paramètres essentiels de systèmes de justice efficaces: i) l'efficacité, ii) la qualité, et iii) l'indépendance.

II.

Le bon fonctionnement des systèmes judiciaires est crucial pour l'application et le respect du droit de l'Union ainsi que pour la préservation de l'État de droit. Un système judiciaire efficace rend ses décisions sans retard injustifié. Des procédures excessivement longues et des arriérés importants sapent la confiance des citoyens et des entreprises dans les systèmes judiciaires nationaux.

La perspective économique des systèmes judiciaires revêt donc une extrême importance. En particulier, un système judiciaire qui n'offre pas de garanties suffisantes ou qui ne fonctionne pas avec une diligence adéquate lorsque l'une des parties s'estime lésée aura un effet dissuasif sur l'investissement des entreprises et, par extension, sur la croissance de la productivité et sur le produit de l'économie dans son ensemble. Des systèmes de justice efficaces sont essentiels à la confiance mutuelle, ainsi qu'à l'amélioration du climat d'investissement et de la durabilité de la croissance à long terme. L'examen annuel 2023 de la croissance durable², qui définit les priorités des politiques économiques et de l'emploi pour l'UE, confirme le lien existant entre des systèmes de justice efficaces et l'environnement économique des États membres d'une part, et une économie au service des personnes, d'autre part. Le bon fonctionnement et l'indépendance totale des systèmes de justice peuvent avoir une incidence positive sur les investissements, sont essentiels pour la protection de ces derniers et peuvent dès lors contribuer à la productivité et à la compétitivité.

² Doc. 15184/22.

Comme lors des exercices précédents, le rapport de 2023 sur l'État de droit contient une analyse plus approfondie de l'indépendance, de la qualité et de l'efficacité des systèmes judiciaires dans tous les États membres, qui souligne que le bon fonctionnement et l'indépendance totale des systèmes judiciaires sont essentiels pour que la justice soit au service des citoyens et des entreprises. L'efficacité et la qualité des systèmes judiciaires dépendent de paramètres comme le nombre d'affaires³, la durée estimée des procédures⁴, le taux de variation du stock d'affaires pendantes⁵, le nombre d'affaires pendantes⁶, la durée des procédures, l'accessibilité de la justice⁷ et l'utilisation des outils numériques⁸ et des outils d'évaluation⁹ ainsi que les ressources financières et humaines dont ils disposent¹⁰, en particulier la suffisance des ressources et la qualification, la formation et la rémunération adéquates du personnel. Le respect équilibré de tous ces paramètres peut constituer une tâche ardue pour les États membres, mais le tableau de bord de 2023 de la justice dans l'UE montre que l'efficacité des systèmes judiciaires de l'UE continue de s'améliorer dans une grande majorité d'États membres¹¹.

Les ressources financières allouées aux systèmes judiciaires nationaux ont une incidence directe sur la durée des procédures judiciaires, et de nombreux États membres ont assigné des ressources supplémentaires à leur système judiciaire dans le cadre de leurs plans pour la reprise et la résilience. Ils ont également mis en œuvre plusieurs initiatives visant à améliorer la numérisation, qui est une priorité pour plusieurs d'entre eux. Des mesures innovantes ont également été mises en place et requièrent l'organisation de formations pour les membres des professions judiciaires.

En outre, des ressources humaines adéquates sont essentielles non seulement pour faire en sorte que les décisions de justice soient rendues sans retard, mais aussi pour garantir l'attractivité des professions judiciaires et la disponibilité de professionnels qualifiés, formés et correctement rémunérés. Les ressources allouées aux systèmes judiciaires devraient être proportionnées à l'importance des tâches et des responsabilités confiées à ces derniers, dont l'administration de la justice est l'une des plus importantes.

³ Tableau de bord de 2023 de la justice dans l'UE, graphiques 2 à 4.

⁴ Tableau de bord de 2023 de la justice dans l'UE, graphiques 5 à 9.

⁵ Tableau de bord de 2023 de la justice dans l'UE, graphiques 10 à 12.

⁶ Tableau de bord de 2023 de la justice dans l'UE, graphiques 13 à 15.

⁷ Tableau de bord de 2023 de la justice dans l'UE, graphiques 24 à 31.

⁸ Tableau de bord de 2023 de la justice dans l'UE, graphiques 40 à 48.

⁹ Tableau de bord de 2023 de la justice dans l'UE, graphique 39.

¹⁰ Tableau de bord de 2023 de la justice dans l'UE, graphiques 32 à 38.

¹¹ Tableau de bord de 2023 de la justice dans l'UE, p. iii.

Enfin, de nombreux États membres ont pris de nouvelles mesures pour améliorer l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) aux systèmes judiciaires car, outre le fait que la numérisation renforce les systèmes judiciaires des États membres, elle les rend plus accessibles, plus efficaces et plus résilients. La numérisation est essentielle pour améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires et faciliter l'accès à la justice. Elle aidera les États membres à surmonter les défis actuels et futurs rencontrés par les systèmes judiciaires nationaux. L'utilisation de technologies innovantes telles que l'intelligence artificielle et la robotisation génère des gains de temps et permet de confier les tâches répétitives aux machines. À cet égard, la réduction de la fracture numérique et l'utilisation de l'intelligence artificielle sont deux des enjeux que les États membres devront probablement relever à court terme.

Afin d'encourager le débat, les ministres sont invités à examiner les questions suivantes:

- Pourriez-vous recenser de bonnes pratiques adoptées dans votre État membre pour améliorer l'efficacité et la qualité du système judiciaire, en tenant compte des nouveaux défis auxquels sont confrontés les systèmes judiciaires, tels que l'utilisation de l'intelligence artificielle et le recours à la visioconférence?
- Comment, selon vous, l'UE pourrait-elle aider davantage les États membres à renforcer l'efficacité et la qualité des systèmes judiciaires nationaux?